

Québec, le 17 janvier 2017

PAR COURRIER

Madame [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2016-2017-342

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 28 décembre 2016, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie des documents suivants :

- Tout mandat juridique confié à un cabinet de pratique privée;
- Toute correspondance, proposition, offre, note d'entretien téléphonique et tout autre document rédigé dans le but de confier un mandat à un cabinet de pratique privée, que ce mandat ait été conclu ou non;
- Toute autorisation préalable quant à la transmission de tout mandat confié à un cabinet de pratique privée;
- Tout contrat de service conclu avec un cabinet de pratique privée;
- Toute convention d'honoraires proposée ou conclue en vertu d'un mandat juridique ou d'un contrat de service conclu avec un cabinet de pratique privée.

Nous vous informons, après étude de votre demande en regard de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-21), que les renseignements demandés peuvent vous être communiqués. Vous trouverez donc ci-joint un document comprenant ces renseignements.

.../2

Par ailleurs, nous vous informons que certaines informations ont dûes être retranchées de manière à préserver le secret professionnel protégé par l'article 9 de la Charte des droits et libertés de la personne.

Enfin, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information une révision de cette décision. Vous trouverez ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents

des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p. j. Document banalisé et avis de recours